

MÉMO DU PARTICIPANT AU MOUVEMENT INTER

Sortie de la circulaire académique	<input type="checkbox"/> Je prends connaissance de la circulaire et de ses annexes (sur site internet ou dans mon établissement)
Le 15 novembre 2018 : Ouverture de SIAM	<input type="checkbox"/> Je me connecte rapidement via I-PROF pour vérifier le bon fonctionnement de mes codes
Du 15 novembre au 04 décembre 2018	<input type="checkbox"/> Je saisis ma demande de mutation
Du 15 novembre au 04 décembre 2018	<input type="checkbox"/> Je prépare mon dossier de mutation en rassemblant les pièces justificatives correspondant à ma situation
Du 05 au 06 décembre 2018	<input type="checkbox"/> Mon établissement me remet mon accusé de réception (AR). Le barème indiqué est indicatif
Du 05 au 07 décembre 2018	<input type="checkbox"/> Je vérifie les informations figurant sur mon AR. Si je souhaite le corriger ou modifier l'ordre de mes vœux, j'écris en rouge. Je date et je signe mon AR
Du 05 au 10 décembre 2018	<input type="checkbox"/> Je retourne mon AR accompagné des pièces justificatives au secrétariat de mon établissement et j'en demande une copie signée par le chef d'établissement
Le 17 décembre 2018 : 1 ^{er} affichage des barèmes	<input type="checkbox"/> Je vérifie mon barème
Du 17 décembre 2018 au 14 janvier 2019 : 1 ^{ère} période de contestation	<input type="checkbox"/> Si je pense que le barème affiché ne correspond pas à ma situation, je conteste et j'envoie des pièces complémentaires (par voie hiérarchique et par mail à la DPE concernée)
Le 23 janvier 2019 : 2 ^e affichage des barèmes	<input type="checkbox"/> Je vérifie mon barème définitif dans I-PROF
Du 23 janvier 2019 au 24 janvier 2019 : 2 ^e période de contestation	<input type="checkbox"/> Si mon barème a été revu à la baisse <input type="checkbox"/> Si j'ai déjà contesté mon barème et qu'il ne correspond toujours pas à ma situation, je demande son réexamen par le biais d'une seconde contestation